



Probleme de régularisation de charges

Par **mickael38**, le **19/03/2008 à 11:28**

bjr, j'ai rendu mon appartement en location le 06/03/2008, j'ai tjrs payé mes charges locatives à hauteur de 30.48 € durant la periode du 01/03/2006 au 01/03/2008. rnJe reçois ce jour une regularisation de charge pour les deux années écoulées : Anée 2006-2007 + 530.70 €rnAnnée 2007-2008 + 539.32 rnAugmentation totale : 1 070.02 €. Ce qui corespond à une augmentation de plus de 145% !! EsExiste t'il un plafond...???rnDe plus je n'ai reçu que la répartition des charges de l'année 2006-2007, J'ai demandé celle l'année suivante et il m'ont répondu qu'il leur était impossible de me la donner.... rnJe me pose des questions sur cette augmentation...rnJe vois des entretiens d'ascenseur sur 3 montées differentes... ??rnautre choses durant l'été nous avons un probleme avec l'ascenseur qui à causé 1 et demi de non utilisation... pb de pompe hydrauliquernLes propriétaires nous expliqués qu'il y a eu un litige car la copropriété a souscrit un contrat d'entretien à une société différente que celle qui à posée l'ascenseur.Le syndic peut il demander au locataire de prendre en charge une partie des frais de remise en état...?? doit je pouvoir demander les merci pour vos réponses..